

COMMUNE DE SAINT JULIEN DES LANDES
Département de la VENDEE
Conseil Municipal du jeudi 21 janvier 2016
Procès verbal

Nombre de conseillers :
en exercice : 15

Date de la convocation :
15 janvier 2016

L'an deux mille seize, le vingt et un janvier le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique à 19h00 sous la présidence de M Joël BRET, Maire.

PRESENTS : BRET Joël, BRIANCEAU Joseph, PILLET Mireille, GROSSIN André, TESSIER Jean, BOURIEAU Bénédicte, GUERINEAU Chantal, GODET Jean-Philippe, RAIMONDEAU Jean-Marc, GROUSSIN Didier, GROSSIN Bénédicte, PHELIPPEAU Rémy, MERCIER Isabelle, Carole PERRAUDEAU

EXCUSES : CHAIGNE Amandine

A 19h09, le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer valablement en application des dispositions de l'article L2121-17 du CGCT.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE : , Carole PERRAUDEAU

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 11 décembre 2015 :

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils entendent approuver le procès-verbal de la séance du 11 décembre 2015.

Le procès verbal est approuvé à l'unanimité.

DECISIONS

Par délibération du 17 avril 2014 et conformément à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal a donné délégation au Maire pour prendre certaines décisions.

M le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal.

				Montant HT
11/01/2016	Accord cadre	SADEL	Fourniture classe des MS et GS (école)	167,42 €
13/01/2016	Accord cadre	FRIMAUDEAU	Fourniture classe des MS et GS (école)	29,45 €
18/01/2016	Accord cadre	POLLET	Produit d'entretien (restaurant scolaire)	275,55 €
20/01/2016	Accord cadre	POLLET	Produit d'entretien (bâtiment)	218,38 €
21/01/2016	Accord cadre	SADEL	Fourniture classe des primaires (école)	50,14 €

DOSSIERS POUR DELIBERATIONS

Réf. 01 – Demande d'acquisition d'un délaissé à la Baudrière

M le Maire présente la demande de Mme TRINCKVEL. Elle souhaite acquérir un délaissé à la Baudrière. Mme TRINCKVEL est propriétaire des parcelles A2027 et A 437. Le délaissé est constitué un espace vert jouxtant sa propriété (triangle d'environ 4.50 m de côté).



Au des article L141-3 et -6 du code de la voirie routière , le déclassement d'une voie ou partie de voie communale est dispensé d'enquête publique préalable si ce déclassement ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurée par la voie.

M le Maire propose au Conseil Municipal de céder ce délaissé à Mme TRINCKVEL. M le maire propose que cette cession se fasse pour l'euro symbolique², à charge du demandeur les frais de bornage et notariés. M le Maire propose que les riverains soient informé de la décision par vois d'affichage sur site. M le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer tous actes y afférent.

VOTE : Le Conseil Municipal approuve ces propositions à l'unanimité.

Réf. 02 – Convention relative au programme d'installation d'abris voyageurs

Dans le cadre du programme d'implantation des abris voyageur, le département a décidé d'acquérir 296 abris voyageurs afin de remplacer les abris dont les locations arrivent à échéance. Début 2014, Saint Julien des Landes a bénéficié d'un abri situé à la Petite Giraudière.

Afin de définir les modalités de cette mise à disposition, le département propose une convention relative au programme d'installation d'abris voyageur dans le département de la Vendée.

Après lecture faite du projet de convention, M le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter cette convention et de l'autoriser à signer tous actes y afférent.

VOTE : Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Réf. 03- Convention avec le Sydev sur des travaux d'éclairage public

M le Maire présente au Conseil Municipal le projet de convention n°2015.ECL.1206 relative aux modalités techniques et financières de réalisation d'une opération d'éclairage. Il s'agit du dossier « rénovation suite à la visite n°3 du 3 aout 2015.

Le montant de la participation communale s'élève à 1 283.00 €.

M le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter cette convention et de l'autoriser à signer tous actes y afférent.

VOTE : Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Réf. 04 – Avenant à la convention Smart Grid avec le Sydev

Dans le cadre de la signature avec le Sydev de la convention relative à l'implantation d'équipements spécifiques de gestion et de communication relatifs à la consommation d'électricité dans le cadre de l'expérimentation Smart Grid Vendée, le Sydev propose un avenant permettant de définir les conditions d'utilisation des données de la commune de Saint Julien des Landes, communiquées au SyDEV par les moyens des équipements objet de la convention.

Lecture faite des articles 2 et 3 de la convention, M le Maire au Conseil Municipal propose d'accepter cette convention et de l'autoriser à signer tous actes y afférent.

VOTE : Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Réf. 05 – Choix du bureau d'étude dans le cadre de l'étude faisabilité d'une commune nouvelle

M le Maire présente l'analyse des offres reçues dans le cadre du projet d'étude de faisabilité d'une commune nouvelle

A 19h40 arrivée de Mme GUERINEAU Chantal.

TABLEAU COMPARATIF DES DIFFERENTES PROPOSITIONS
--

CABINETS		FCL	KPMG	NEPSIO	SEMAPHORES	
PRIX	TRANCHE FERME	32 675,00 €	18 000,00 €	24 681,00 €	17 325,00 €	
	TRANCHE CONDITIONNELLE	18 550,00 €	6 500,00 €	12 490,00 €	11 350,00 €	
			les réunions supplémentaires seront facturées 1 000 € HT/ jour			
TRANCHE FERME	1 - Etat des lieux / Cadrage	1 réunion de lancement	2 réunions	1 réunion 6 Maires	1 réunion de lancement avec Comité de Pilotage	
		Réalisation diagnostic		1 réunion de lancement Adjointes + DGS	1 entretien avec 6 maires + 6 DGS	
		1 Réunion de travail		Echange individuel Maires	Entretien individuel + guide d'entretien	
		1 Réunion de présentation		1 réunion d'information	1 Analyse des compétences organisationnelles + patrimoines	
	2 - Diagnostic Financier et Budgétaire / Analyse	Intégration et actualisation des données	Entretien dans chaque commune	Etat des lieux / collecte données	1 Analyse fiscale : collecte des données	
				Ateliers 6 DGS + Echange 6 sessions	1 réunion restitution	
				Présentation diagnostic		
	3 - Analyse prospective des impacts	1 réunion de travail	2 Ateliers	2 ateliers avec Maires	1 réunion intermédiaire	
		1 réunion de présentation		1 Atelier avec DGS	1 réunion de travail	
		1 réunion pour restitution finale	1 réunion pour restitution finale	1 réunion synthèses avec élus	1 réunion restitution finale	
	NBRE DE JOURS TRANCHE FERME		36,5	18	36	20,25
	TRANCHE CONDITIONNELLE	4 - Mise en œuvre et accompagnement	Procédure de mise en œuvre : 1 réunion de travail et une présentation aux élus	1 réunion	1 présentation de l'étude	3 Ateliers de travail sur compétences

		Accompagnement : 1 réunion de travail, transfert d'équipes et perspectives	Séance publique en +	1 réunion d'information et communication externe	Accompagnem ent dans l'élaboration du projet
NBRE DE JOURS TRANCHE CONDITIONNELLE	20,5	4,5	18	12,5	
DELAÏ	2 mois en tranche ferme (état des lieux / analyses / présentation)	2 mois en tranche ferme (état des lieux / analyses / présentation)	2 mois en tranche ferme (état des lieux / analyses / présentation)	2 mois en tranche ferme (état des lieux / analyses / présentation)	
ACTE D'ENGAGEMENT	6	1	6	6	
CANDIDATURE / DOCUMENTS ADMINISTRATIFS	OK	OK	OK	OK	

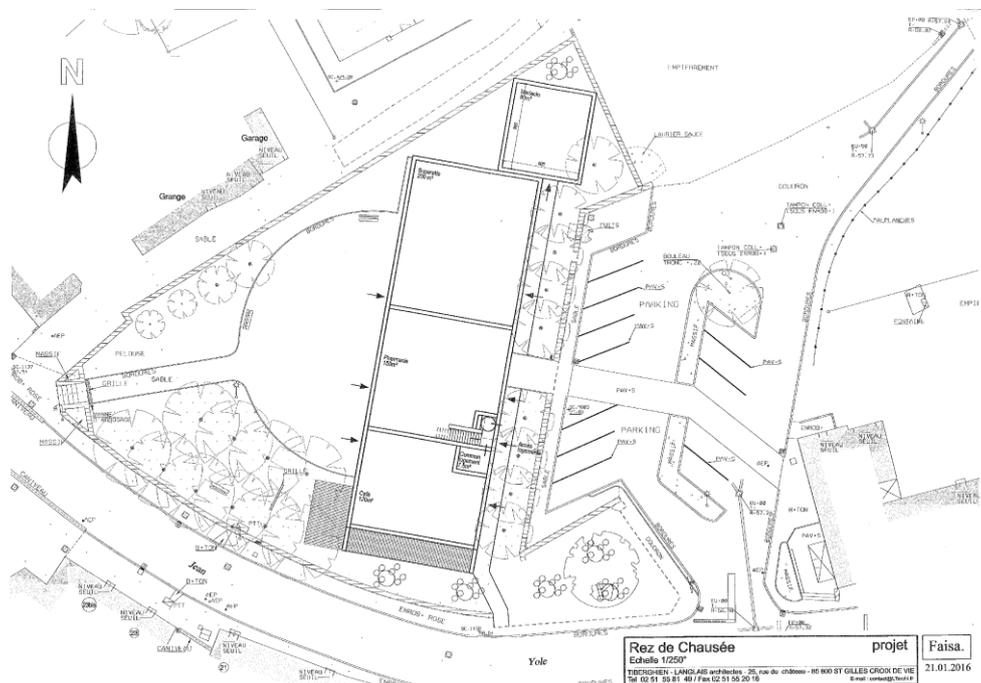
M le Maire propose au Conseil Municipal de choisir le bureau d'étude.

VOTE : A l'unanimité, le Conseil Municipal choisit le cabinet KPMG et autorise M le Maire à signer tous acte y afférent.

Réf. 06, 09,11 et 12 - Projet de regroupement du pole commercial : demande de subventions Programme leader

- **DETR**
- **Aide au commerce en milieu rural (Conseil départemental)**
- **Convention d'étude pour le Contrat Communal d'Urbanisme**
- **Programme leader**

M le Maire présente le schéma de principe ci-contre.



Projet d'un pole commercial – Plan de financement

1- Dépense

	m ²	prix	Montant hors taxe
1 - Bâtiments commerces neufs			
Supérette	200	900,00 €	180 000,00 €
Pharmacie	150	1 050,00 €	157 500,00 €
Café	120	1 100,00 €	132 000,00 €

SOUS-TOTAL HT	469 500,00 €
----------------------	---------------------

2 -Acquisition/ démolition

acquisition			92 338,35 €
démolition			10 000,00 €

SOUS-TOTAL HT	102 338,35 €
----------------------	---------------------

3 - Aménagement

Aménagement bar	forfait		15 000,00 €
-----------------	---------	--	-------------

SOUS-TOTAL HT	15 000,00 €
----------------------	--------------------

4 - Aménagement extérieur

Voirie et réseaux divers			100 000,00 €
Raccordement aux réseaux			30 000,00 €

SOUS-TOTAL HT	130 000,00 €
----------------------	---------------------

5 - Honoraire

1/2 bâtiment - aménagement	8,50%		41 182,50 €
3 aménagements extérieurs	5%		6 500,00 €

SOUS-TOTAL HT	47 682,50 €
----------------------	--------------------

TOTAL COMMERCES HT	764 520,85 €
TVA 20%	152 904,17 €
TOTAL TTC	917 425,02 €

6 - Logement étage

T3 / 1	58	1 300,00 €	75 400,00 €
T3 - 2	58	1 300,00 €	75 400,00 €
T4	82	1 300,00 €	106 600,00 €
T2	37	1 300,00 €	48 100,00 €

Commun 20 000,00 €

SOUS-TOTAL HT 325 500,00 €

Honoraire logements

1/2 bâtiment - aménagement 8,50% 27 667,50 €

SOUS-TOTAL HT 27 667,50 €

TOTAL LOGEMENTS HT 353 167,50 €

TVA 20% 70 633,50 €

TOTAL TTC 423 801,00 €

TOTAL COMMERCES et LOGEMENTS HT 1 117 688,35 €

TVA 20% 223 537,67 €

TOTAL TTC 1 341 226,02 €

2 - Recettes

1 - DETR 305 808,34 €

2 - Programme leader 35 000,00 €

3 - CCU étude 9 000,00 €

4 - CCU 75 000,00 €

5 -Fonds de concours 100 000,00 €

6 - Conseil départemental (aide au dernier commerce) 40 000,00 €

7 - EPF minoration foncière 25 584,59 €

590 392,93 €

Vente des logements à un bailleur social (VFA) 376 000,00 €

TOTAL DES RECETTES HT 966 392,93 €

M le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer sur les différentes demandes de subventions, d'approuver l'APS et le plan de financement associé et de l'autoriser à signer tous actes afférents à ce dossier.

VOTE : Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Réf. 07- Décision modificative au budget principal

M le Maire présente les modifications modificative au budget à l'aide du tableau ci-après.

FONCTIONNEMENT - DEPENSE						
	BP	DM1	DM 2	DM3	DM4	BP + DM
011 - Charges à caractère général	201 782,00 €		15 699,28 €		2 450,00 €	219 931,28 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	317 407,29 €		-76,89 €	4 120,00 €		321 450,40 €
014 - Atténuations de produits	1 000,00 €			-990,00 €		10,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	194 466,86 €		-10 845,62 €	-7 280,00 €	7 800,00 €	184 141,24 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	25 217,77 €					25 217,77 €
65 - Autres charges de gestion courante	183 930,55 €		-342,48 €	-2 900,00 €		180 688,07 €
66 - Charges financières	111 000,00 €		-4 350,00 €	9 550,00 €	-2 450,00 €	113 750,00 €

FONCTIONNEMENT - DEPENSE	1 034 804,47 €			2 500,00 €	7 800,00 €	1 045 188,76 €
---------------------------------	-----------------------	--	--	-------------------	-------------------	-----------------------

INVESTISSEMENT - DEPENSE						
	BP	DM1	DM 2	DM3	DM4	BP + DM
0001 - solde d'exécution négatif reporté	390 814,83 €					390 814,83 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 400,00 €				7 800,00 €	14 200,00 €
041 - Opérations patrimoniales	0,00 €			16 650,00 €		16 650,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	188 000,00 €					188 000,00 €
20 - Immobilisations incorporelles	0,00 €		2 448,00 €			2 448,00 €
204 - Subventions d'équipement versés	4 100,00 €		-755,00 €			3 345,00 €
21 - Immobilisations corporelles	37 750,00 €		2 219,76 €			39 969,76 €
23 - Immobilisations en cours	718 313,42 €		27 736,09 €	-3 280,00 €		742 769,51 €
INVESTISSEMENT - DEPENSE	1 345 378,25 €			13 370,00 €	7 800,00 €	1 398 197,10 €

FONCTIONNEMENT - RECETTE						
	BP	DM1	DM 2	DM3	DM4	BP + DM
R02 - Résultat reporté antérieur	0,00 €	7 638,13 €				7 638,13 €
013 - Atténuations de charges	1 500,00 €		1 841,51 €	2 500,00 €		5 841,51 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 400,00 €				7 800,00 €	14 200,00 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	77 980,00 €		2 160,84 €			80 140,84 €
73 - Impôts et taxes	597 476,33 €		-11 830,16 €			585 646,17 €
74 - Dotations, subventions et participations	314 505,14 €		8 357,62 €			322 862,76 €
75 - Autres produits de gestion courante	35 138,00 €	-7 638,13 €	-388,93 €			27 110,94 €
76 - Produits Financiers	5,00 €		-2,19 €			2,81 €
77 - Produits exceptionnels	1 800,00 €		-54,40 €			1 745,60 €
FONCTIONNEMENT - RECETTE	1 034 804,47 €			2 500,00 €	7 800,00 €	1 045 188,76 €

INVESTISSEMENT - RECETTE						
	BP	DM1	DM 2	DM3	DM4	BP + DM
021 - Virement section de fonctionnement	194 466,86 €		-10 845,62 €	-7 280,00 €	7 800,00 €	184 141,24 €
024 - Produit de cession	414 264,90 €					414 264,90 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	25 217,77 €					25 217,77 €
041 - Opérations patrimoniales	0,00 €			16 650,00 €		16 650,00 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	245 615,13 €		-5 261,94 €	4 000,00 €		244 353,19 €
13 - Subventions d'investissements reçues	341 017,60 €		55 822,40 €			396 840,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	124 795,99 €		-8 065,99 €			116 730,00 €
INVESTISSEMENT - RECETTE	1 345 378,25 €			13 370,00 €	7 800,00 €	1 398 197,10 €

VOTE : A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la DM proposée et autorise M le maire à signer tous actes y afférent.

Réf. 08- Décision modificative au budget du Clos du Bocage

M le Maire présente les modifications modificative au budget à l'aide du tableau ci-après.

DEPENSE FONCTIONNEMENT				
		BP 2015	DM1	BP + DM
chap 011	Charges à caractère général	291 028,87 €		291 028,87 €
chap 65	Autres charges de gestion courante	2,00 €		2,00 €
chap 66	Charges financières	3 500,00 €		3 500,00 €
chap 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	39 662,72 €	39 662,72 €
chap 043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	3 500,00 €		3 500,00 €
TOTAL		298 030,87 €	39 662,72 €	337 693,59 €

DEPENSE INVESTISSEMENT				
		BP 2015	DM1	BP + DM
chap 16	Emprunts et dettes assimilées	0,00 €		0,00 €
chap 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	262 530,87 €		262 530,87 €
TOTAL		262 530,87 €	0,00 €	262 530,87 €

RECETTE FONCTIONNEMENT				
		BP 2015	DM1	BP + DM
chap 70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	32 000,00 €	39 662,72 €	71 662,72 €
chap 75	Autres produits de gestion courante	0,00 €		0,00 €
chap 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	262 530,87 €		262 530,87 €
chap 043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	3 500,00 €		3 500,00 €
TOTAL		298 030,87 €	39 662,72 €	337 693,59 €

RECETTE INVESTISSEMENT				
		BP 2015	DM1	BP + DM
chap 16	Emprunts et dettes assimilées	262 530,87 €	-39 662,72 €	222 868,15 €
chap 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	39 662,72 €	39 662,72 €
TOTAL		262 530,87 €	0,00 €	262 530,87 €

VOTE : A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la DM proposée et autorise M le Maire à signer tous actes y afférent.

Réf. 13 - Création d'un poste d'agent polyvalent

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Il est nécessaire de revoir l'organisation du temps de travail des agents travaillant auprès des enfants (restaurant scolaire, TAP, atsem). Par ailleurs, la création du service « restaurant scolaire / école » engendre d u travail supplémentaire au niveau du service administratif (inscription des enfants, facturation, organisation des tâches, etc). M le Maire propose qu'il y ait un renfort au niveau administratif. Le poste créé par délibération du 19 avril 2012 est aujourd'hui vacant. Il s'agit d'un emploi d'adjoint administratif

territorial de 2^{ème} classe d'une durée hebdomadaire de 20heures.

Il convient donc de créer un emploi d'adjoint technique de 2^{de} classe à temps non complet) soit 20 heures à compter du 1er février 2016. M le Maire précise que ce poste peut être ouvert aux personnes éligibles à des contrats aidés.

VOTE : A l'unanimité le Conseil Municipal approuve la création de ce poste.

Réf. 10 - Retour de biens mis à disposition dans le cadre d'un transfert de compétences

La compétence Assainissement a été transférée auprès des services de la Communauté de Communes du Pays des Achards au 01/01/2006 pour l'Assainissement Non Collectif et au 01/01/2010 pour l'Assainissement Collectif.

Dans le cadre de ce transfert de compétence, une liste de parcelles communales servant à l'assainissement a été établit en 2010. Ces parcelles ont été mises à disposition de la CCPA, sans transfert de propriété.

Par délibération en date du 20/06/2008, la commune avait acquis les parcelles B 292, 293, 294, 297, 454, 455, 456, 460 et 461 auprès de deux propriétaires fonciers dans le cadre d'un projet de lagune.

Le projet ayant été abandonné, le Conseil Municipal a décidé par délibération en date du 24/10/2013 de les céder.

La vente de ces parcelles à M. GROLLIER Emmanuel a été actée par le biais d'un acte notarié en date du 18/06/2015.

Aussi afin d'enregistrer comptablement, la cession de ces parcelles, il convient d'effectuer un retour de ces parcelles mises à disposition.

Les biens comptables concernés sont les suivants :

_TERRBARREAU-2008-211	12 428.00€
_32900-RESEAUX-2009-211	523.11€
_32900-TERLAGUNE-2008-211	11 000.00€
_32900-TERRVERDON-2008-211	497.82€
Total	24 448.93€

VOTE : A l'unanimité le Conseil Municipal approuve le retour de biens mis à disposition dans le cadre d'un transfert de compétences et autorise m le maire à signer tous document y afférent.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30

A Saint Julien des Landes, le 26 janvier 2016.

Le Maire
Joël BRET

